

Date de dépôt : 8 avril 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Bertrand Buchs : Le canton va-t-il subventionner la reconstruction du Théâtre de Carouge et pour quel montant ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 mars 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En octobre 1969, la République et canton de Genève décide d'octroyer 2 millions de francs pour la construction du Théâtre de Carouge. Cette somme représente 25% du coût total (8 millions de francs).

En 2008, le Conseil administratif de la Ville de Carouge propose de lancer un concours d'architecture pour rénover le Centre communal (théâtre et salle de fêtes) afin d'améliorer la qualité des installations techniques, la fonctionnalité des installations théâtrales et le bilan énergétique de l'enveloppe des bâtiments. Tous les projets proposent une reconstruction du théâtre. C'est le projet Swan, du bureau lausannois Pont 12, qui est choisi à l'unanimité du jury.

En avril 2013, le Conseil municipal vote l'ouverture d'un crédit de pré-étude.

En avril 2014, le Conseil municipal vote à une large majorité l'ouverture du crédit d'étude. Un référendum est lancé, mais il échoue.

Le Théâtre de Carouge (saison 2013-2014), c'est un taux de fréquentation de 94%, un nombre de spectateurs de 42 761, un nombre de représentations de 127 à Carouge et 227 en tournée, un nombre d'abonnés de 4 053.

12% des spectateurs viennent de la commune de Carouge, 22% de la Ville de Genève, 39% des communes genevoises, 18% de la France voisine et 9% d'autres cantons.

Le projet est estimé à 54 millions. La Ville de Carouge a décidé d'investir le prix estimé de la rénovation du théâtre, soit 21 millions. La Fondation recherche entre 10 et 15 millions auprès de donateurs privés et l'ACG a évoqué une somme de 5 millions. Soit un total d'environ 41 millions. Il resterait 13 millions soit le quart du coût total.

Nous nous retrouvons donc comme en octobre 1969 avec la possibilité de la part du canton d'un financement de 25%.

Bien moins que les 50% promis pour la Comédie de Genève, tout en sachant que le projet du Théâtre de Carouge permettra de faire de nettes économies dans les coûts de fonctionnements et n'occasionnera aucun engagement supplémentaire dans l'administration du théâtre.

Depuis plus de 50 ans, le Théâtre de Carouge rayonne en Suisse et dans toute la francophonie. Il est reconnu comme l'un des meilleurs théâtres de création d'Europe. Il fait honneur à notre canton.

Il semble que le Conseil d'Etat ait décidé d'octroyer 5 millions, soit moins de 10% du coût total.

Est-ce vrai ?

N'y a-t-il pas une inégalité de traitement entre les sommes investies pour la Comédie de Genève et celles évoquées pour le Théâtre de Carouge ?

Peut-on espérer de la part de la République et canton de Genève une somme plus conséquente (entre 10 et 13 millions) ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Théâtre de Carouge-Atelier de Genève (ci-après : TCAG) est une scène qui compte dans le paysage culturel genevois. Au cours de ses différents échanges avec le Conseil administratif de la Ville de Carouge, le Conseil d'Etat n'a eu de cesse de réaffirmer son attachement et son engagement pour cette institution, soutenue par le canton par une subvention annuelle de 2 600 000 F pour son fonctionnement.

Le Conseil d'Etat salue la volonté de la Ville de Carouge d'offrir à la population, sur son territoire, un outil théâtral performant, à même de favoriser le développement harmonieux d'une programmation aussi dynamique et rassembleuse que celle proposée actuellement par le TCAG. Afin de marquer son intérêt pour ce projet et de contribuer à sa réalisation, le Conseil d'Etat a, en date du 4 février 2015, confirmé au Conseil administratif de la Ville de Carouge son intention d'inscrire au plan décennal des investissements (PDI) un montant de 5 000 000 F pour ce projet.

Cette décision est conforme à la *Déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture*, du 5 novembre 2013, dans laquelle le canton affirmait « sa volonté de principe de soutenir la reconstruction du TCAG en partenariat avec la Ville de Carouge et l'ACG. Tout éventuel engagement financier de sa part [étant] toutefois subsidiaire à celui de la Ville de Carouge. »

Dans cette même *Déclaration*, le canton et la Ville de Genève se donnaient « pour objectif d'assumer conjointement et à parts égales l'investissement de la future Nouvelle Comédie » dans le périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives. En date du 14 janvier dernier, notre Conseil a soumis à votre approbation un projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 45 000 000 F (PL 11584), soit 45% du budget total estimé à ce jour.

La Nouvelle Comédie est le fruit d'une étroite collaboration entre la Ville de Genève, porteuse du projet, et les professionnels de la branche réunis au sein de l'Association pour une Nouvelle Comédie. La présence stratégique de la future institution au sein d'un réseau de transport public régional, au cœur d'un nouveau quartier est significative. Pour mémoire, le canton a pris d'importants engagements pour l'urbanisation des nouvelles gares CEVA, à la mesure de ce chantier, le plus important de l'histoire de Genève. Il tient ainsi à cœur au Conseil d'Etat que l'aménagement de la gare des Eaux-Vives soit complet et que la Nouvelle Comédie soit effectivement réalisée. Il n'est pas imaginable de laisser un trou béant à l'issue des travaux du CEVA. La

Nouvelle Comédie répond donc autant à des objectifs de politique culturelle que de politique d'aménagement, elle est un élément structurant de la Genève du XXI^e siècle, un vecteur puissant de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP